



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024\_87  
ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX DE REPARATION - SIEML – VERSEMENT D'UN  
FOND DE CONCOURS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 11 septembre 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice : .....41  
Conseillers présents : .....26  
Pouvoir(s) : .....11  
Votants : .....37

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

BASTARD Estelle a donné pouvoir à FOUIN Dominique,  
FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à LÉZÉ Maryline,  
BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à POMMOT Michel,  
BRICHET Stéphane a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,  
THEPAUT Michel a donné pouvoir à CHABIN Nathalie,  
BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,  
BOULLIER Marine a donné pouvoir à BRIAND Tony,  
AUBRY François a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves,  
POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,  
DESPORTES Philippe a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,  
GOURMEL Jacques a donné pouvoir à BURON Christelle,

**Conseillers excusés :**

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, MASSE Stéphane,

**Conseillers absents :**

LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François,

**Secrétaire de séance :**

MASSEROT Christian

**DELIBERATION N°DCM2024\_87**  
**Eclairage public - Travaux de réparation - SIEMML – Versement d'un fond  
de concours**

**Rapporteur : Véronique LANGLAIS**

La commune est confrontée à des pannes et des accidents occasionnant des dégâts sur le réseau d'éclairage public. Des demandes de travaux de réparation sont alors formulées auprès du SIEMML.

Le détail de ses travaux sont les suivants :

N° devis	Situation	Nature de l'opération	Montant des travaux net de taxe	Montant du fonds de concours à verser
EP065-22-115	CHAMPIGNE	Dépose et repose d'un luminaire	544,57 €	408,43 €
EP105-22-64	CONTIGNE	Suite dépannage et ex devis 2105-21-59, remplacement lanterne n°5 rue Charles de Gaulle	1 487,68 €	1 115,76 €
EP051-22-37	BRISSARTHE	Modification horaires 06h30-21h	488,55 €	366,41 €
EP065-22-118	CHAMPIGNE	Modification horaires 06h30-21h	1 215,43 €	911,57 €
EP080-22-150	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	Modification horaires 06h30-21h	1 413,67 €	1 060,25 €
EP096-22-30	CHERRE	Modification horaires 06h30-21h	290,31 €	217,73 €
EP105-22-67	CONTIGNE	Modification horaires 06h30-21h	356,39 €	267,29 €
EP189-22-32	MARIGNE	Modification horaires 06h30-21h	224,23 €	168,17 €

Travaux de réparation d'éclairage public, remplacement de lanternes suite à dépannage :

- montant total des dépenses : 6 020,80 € net de taxes
- taux du fonds de concours : 75 %
- montant du fonds de concours à verser au SIEMML : **3 515,61 € net de taxes**

Les modalités de versement sont conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5212-26

Vu le règlement financier du SIEMML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver le versement au SIEMML d'un fonds de concours pour les opérations de réparation d'éclairage public comme indiqué ci-dessus.
- De dire que les crédits seront prévus au budget principal 2024.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**DELIBERATION N°DCM2024\_87**  
**ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX DE REPARATION - S**  
**FOND DE CONCOURS**

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

SIEMML - VERSEMENT D'UN  
ID : 049-200084903-20240924-DCM2024\_87-DE



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 24 septembre 2024

  
  
**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 24 septembre 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 24 septembre 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le



ID : 049-200084903-20240924-DCM2024\_87-DE